



NOTE D'INFORMATION

REFERENCE	OBJET	DATE
2022 – 003	PLAN BLEU RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE DE DÉPISTAGE DE LA COVID-19 RÉALISÉE AU SEIN DE L'UNITÉ DE VIE « LES LYS » AU A1 AUPRÈS DES RÉSIDENTS ET DU PERSONNEL	14.01.2022

À l'attention de l'ensemble des résidents,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Nos valeurs de bienveillance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous imposent à votre endroit une transparence totale et une collaboration avec tous.

Comme évoqué dans la note d'information n°2022-001, un Agent des Services Hospitaliers Qualifié de la Résidence DEBROU, qui travaille au sein de l'Unité de vie « Les Lys » - 1^{er} étage du Bâtiment A - été déclaré positif à la COVID-19 le jeudi 06 janvier 2022.

L'agent confirme avoir toujours respecté nos modes opératoires et notamment le port du masque durant son service en respectant les mesures barrières en vigueur. En outre, il apparaît que l'agent n'a pas été contaminé au sein de l'établissement.

Pour autant, et face à cette situation, en tant que Directeur et représentant légal de la Résidence DEBROU, j'ai décidé de déclencher une campagne de dépistage auprès de l'ensemble des résidents et du personnel de l'unité de vie « Les Lys » au A1.

Cette campagne de dépistage a eu lieu le jeudi 13 janvier 2022. Et aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous informer que l'ensemble des tests RT-PCR pratiqués sont négatifs, tant pour les résidents que pour le personnel de l'unité de vie « Les Lys » au A1.

Ainsi à ce jour, le vendredi 14 janvier 2022, et à cette heure, je vous informe qu'aucun autre résident n'a été dépisté positif à la COVID-19 ni ne présente de signes évocateurs d'une infection à la COVID-19. Toutefois, le jeudi 13 janvier 2022, il m'a été signalé un nouveau cas de COVID-19 parmi le personnel au sein d'une autre unité de vie, « Les Iris » au B1. Immédiatement, l'agent a été invité à s'isoler à son domicile.

Pour rappel, je vous précise que 100% des résidents volontaires à la vaccination contre la COVID-19 ont un pass sanitaire valide ; 100% des résidents éligibles à la 3^{ème} dose du vaccin contre la COVID-19 ont déjà reçu le rappel du vaccin, six résidents refusent encore catégoriquement toute vaccination contre la COVID-19 malgré les relances régulières des corps médical et paramédical. 100% des agents de la Résidence DEBROU présentent un schéma vaccinal complet.

Au regard de la situation sanitaire nationale et locale, je vous informe que je maintiens les mesures qui ont été mises en place le lundi 10 janvier 2022 par note d'information n°2022-002 pour l'ensemble des unités de vie. Ce plan d'actions, rappelé ci-dessous, a pour objectif de maintenir au maximum les liens familiaux et sociaux tout en assurant à chaque résident, à chaque famille, à chaque membre du personnel et à tout acteur de l'établissement la sécurité qui lui est due :

- 1) Les visites des familles et des proches sont, pour l'instant, maintenues dans le strict respect des mesures barrières.
- 2) Les visites en logement sont maintenues sous réserve que les habitants, les familles et les proches portent

un masque chirurgical. Chaque membre de la famille est tenu de venir avec son propre masque chirurgical. La Résidence DEBROU fournit un masque aux résidents qui n'en disposeraient pas : La famille est alors chargée de prendre un masque fourni à l'entrée de l'établissement pour masquer le résident durant le temps de la visite. Puis, en fin de visite, la famille est tenue de récupérer le masque de son proche et de le déposer dans le bac jaune situé à proximité du registre des entrées à l'accueil de l'établissement. Cette mesure concerne toutes les unités de vie. Le masque doit être porté en tout lieu et à tout moment. Je rappelle que le masque chirurgical doit couvrir le nez et la bouche.

- 3) Les repas invités avec les familles et proches sont suspendus jusqu'à nouvel ordre au sein de l'ensemble des unités de vie.
- 4) Si les résidents non vaccinés ou n'ayant pas un schéma vaccinal complet sont confinés dans leur logement, les visites demeurent possibles dans le strict respect du port du masque tant par la famille que par le résident lui-même. L'accès aux espaces de vie collective ne leur est, pour l'instant, pas possible.
- 5) Les animations, ateliers et activités de la vie quotidienne sont maintenus par unité de vie. Les activités transversales entre plusieurs unités de vie sont suspendues.
- 6) L'utilisation de l'Espace Vie Sociale et Animation est suspendue jusqu'à nouvel ordre.
- 7) Les réunions d'accueil des nouvelles familles, les séances de formation et d'échanges dans le cadre de l'accompagnement des familles et des proches ainsi que toutes autres réunions pouvant rassembler des personnes de l'extérieur sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Des séances de visioconférence seront mises en place.
- 8) Les personnes rendant visite aux habitants de la Résidence DEBROU sont invitées à surveiller leur température quotidiennement.
- 9) Les mesures déjà en place actuellement doivent être strictement respectées, et notamment l'inscription de chaque personne sur le registre des entrées, la désinfection des mains à la solution hydroalcoolique à l'entrée de l'établissement, et la présentation d'un pass sanitaire valide à l'accueil ou à tout membre du personnel susceptible de le demander.
- 10) La Résidence DEBROU applique toutes les mesures de protection nécessaires à la prise en soins et à la sécurité de l'ensemble des résidents, des familles et du personnel.
- 11) Les mesures de prévention déjà appliquées quotidiennement au sein de l'établissement sont quotidiennement rappelées aux personnels :
 - Mesure quotidienne et traçabilité de la température de tous les personnels de la Résidence DEBROU avant la prise de poste ;
 - Lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydro-alcoolique entre chaque soin et chaque résident ;
 - Respect d'une distance de sécurité d'au moins un mètre entre toutes les personnes ;
 - Utilisation de mouchoirs jetables à usage unique, à jeter immédiatement après usage, puis lavage des mains après chaque mouchage ;
 - Aération régulière des locaux ;
 - Renforcement du bio-nettoyage (poignées de portes, tables, ...) avec un produit virucide ;
 - Hygiène stricte des locaux et des WC ;
 - Pour les résidents faisant l'objet d'un isolement préventif ou curatif, mise en œuvre des mesures barrières renforcées (organisation de la prise en soin adaptée, port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...).

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

Vous remerciant vivement de votre confiance,

Bien à vous !

Le Directeur

A. ESSALHI

